



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Soixante-treizième session**Genève, 1<sup>er</sup>-3 mars 2011

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

**Résultats des réunions du Bureau du Comité  
des transports intérieurs****Résultats des réunions du Bureau du Comité des transports  
intérieurs****Note du secrétariat**

1. Conformément aux décisions prises par le Comité des transports intérieurs (CTI), ci-après dénommé «le Comité» (ECE/TRANS/125, par. 14 et 15 et ECE/TRANS/208/Add.1), le Bureau du Comité s'est réuni le 25 février 2010, le 7 juin 2010 et les 29 et 30 novembre 2010.
2. Conformément au plan d'action de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), le Bureau doit remplir les fonctions ci-après relatives à l'organisation des sessions annuelles du Comité: élaborer un ordre du jour bien ciblé en définissant les objectifs et en précisant le temps à consacrer à chaque question; indiquer les principaux sujets pour lesquels des décisions sont nécessaires; délimiter les thèmes de discussion de la session; contrôler et évaluer le travail effectué depuis la session précédente; suivre le déroulement des activités et les coordonner de façon à éviter qu'elles fassent double emploi avec celles d'autres organisations pertinentes; et faire des propositions concernant les activités prioritaires dans le programme de travail en indiquant, lorsque c'est possible, différentes options (E/ECE/1347, chap. III, A, 2 b)).
3. Le présent document rend compte, dans ses annexes, des résultats des réunions du Bureau, conformément au mandat de ce dernier, pour examen par le Comité.

## Annexe I

### **Résultats de la première réunion du Bureau du Comité des transports intérieurs pour la période 2010-2011 (25 février 2010)**

#### **I. Participation**

1. La réunion était présidée par Erdem Direkler (Turquie). Les membres ci-après y ont participé: Isabelle Paillet (France), Ralph Kellermann (Allemagne), Victor Guzun (République de Moldova), Bob Oudshoorn (Pays-Bas), José Alberto Franco (Portugal), Ekaterina Slizkova (Fédération de Russie) et Jean-Claude Schnewly (Suisse). Sergei Negrei (Biélorus), Fabio Croccolo (Italie) et Christian Dufour (Commission européenne) n'ont pas pu y prendre part.

#### **II. Questions découlant de la soixante-douzième session du Comité des transports intérieurs**

2. Au vu des résultats de la soixante-douzième session du Comité, le Bureau a estimé que celle-ci avait été un succès, car elle avait débouché sur un certain nombre de décisions importantes concernant notamment la mise en œuvre du tachygraphe numérique, les liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays, le réchauffement climatique et les transports, la poursuite des travaux sur les liaisons de transport Europe-Asie et l'informatisation du régime TIR, l'élaboration de normes relatives à la qualité des carburants et de méthodes de mesure des émissions provenant des véhicules, le transport des marchandises dangereuses et des marchandises spéciales, la sûreté des transports intérieurs et le transport et la compétitivité.

3. Le Bureau a également estimé que le débat de politique générale (table ronde) organisé dans l'après-midi du 23 février 2010 sur le thème «Développement durable des transports: le cas du transport par voie navigable» avait aussi été fructueux. Il a noté que près de 150 personnes venues de 34 pays et plus de 20 organisations internationales concernées y avaient participé. Le Bureau a apprécié la grande qualité des exposés et des contributions des intervenants, qui avaient abordé un large éventail de sujets d'une façon très intéressante, tout en regrettant que, malgré l'intérêt majeur que présentait la manifestation, les longs exposés de certains intervenants n'aient pas permis de consacrer suffisamment de temps aux échanges de vues.

4. Le Bureau a revu la structure des sessions du Comité à la lumière des données d'expérience tirées de l'organisation de la soixante-douzième session et des sessions précédentes. Il a estimé que la division des sessions en trois parties – questions de fond (liées à l'organisation d'un débat), questions techniques et rapport – devrait être maintenue. Constatant que la tenue de la séance ministérielle sur les liaisons de transport Europe-Asie lors de la soixante-dixième session du Comité avait permis à celui-ci d'accroître son influence, son importance et sa pertinence, le Bureau a estimé que l'organisation de réunions d'un tel niveau devrait être envisagée dans le futur et si possible en 2011. En outre, le Bureau a jugé qu'il serait bon de mettre l'accent sur les points de l'ordre du jour du Comité relatifs à la politique générale et de les placer au premier plan.

5. Le Bureau a remarqué que plusieurs organes subsidiaires du Comité étaient souvent confrontés à des difficultés semblables et que certains d'entre eux examinaient actuellement des questions d'intérêt commun. Considérant que l'échange d'informations ou de pratiques optimales entre les organes subsidiaires serait utile, il a suggéré que durant la soixante-treizième session du Comité soit organisée une réunion d'une heure des présidents desdits organes, qui aurait pour but de renforcer la coopération, d'échanger des données d'expérience et d'examiner les difficultés communes.
6. Le Bureau a demandé au secrétariat d'établir une ébauche de l'ordre du jour et du programme de la prochaine session du Comité pour examen à sa prochaine réunion.
7. Le Bureau s'est déclaré satisfait de l'excellente organisation de la soixante-douzième session du Comité et de la table ronde, ainsi que de l'élaboration et de l'adoption en temps opportun d'une liste simplifiée et concise des principales décisions dans les trois langues officielles de la CEE, et a remercié le secrétariat pour ses travaux.
8. Le Bureau a examiné les points qui devaient être présentés par le Président du Comité à la réunion avec le Comité exécutif.

### **III. Date de la prochaine réunion**

9. Le Bureau a décidé de tenir sa prochaine réunion le lundi 7 juin 2010.

## Annexe II

### **Résultats de la deuxième réunion du Bureau du Comité des transports intérieurs pour la période 2010-2011 (7 juin 2010)**

#### **I. Participation**

1. La réunion était présidée par Erdem Direkler (Turquie). Les membres ci-après y ont participé: Isabelle Paillet (France), Ralph Kellermann (Allemagne), Fabio Croccolo (Italie), Bob Oudshoorn (Pays-Bas), José Alberto Franco (Portugal), Ekaterina Slizkova (Fédération de Russie) et Jean-Claude Schneuwly (Suisse). Sergei Negrei (Biélorus), Victor Guzun (République de Moldova) et Christian Dufour (Commission européenne) n'ont pas pu y prendre part.

#### **II. Adoption de l'ordre du jour**

2. Le Bureau a adopté son ordre du jour provisoire (TRANS/BUR.2010/4).

#### **III. Compte rendu sur les messages relatifs aux transports de la Commission du développement durable de l'ONU**

3. Le Bureau a reçu des informations concernant la session de mai de la Commission du développement durable de l'ONU consacrée aux transports, la contribution de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et la session suivante de 2011, durant laquelle les représentants des gouvernements devaient adopter des recommandations de politique générale.

4. Notant que les données d'expérience recueillies en Europe dans le domaine des transports et du développement durable pouvaient servir d'exemples pour d'autres régions du monde, le Bureau a estimé que les organes subsidiaires du Comité pourraient examiner cette question lors de leurs sessions à venir en vue de déterminer les points sur lesquels la CEE pourrait apporter une contribution à la session de 2011 de la Commission du développement durable.

#### **IV. Compte rendu sur le Forum international des transports**

5. Le Bureau a été informé des résultats du Forum international des transports 2010 sur le thème «Innovations dans le domaine des transports: concrétisation des potentialités», tenu à Leipzig (26-28 mai 2010), et de la contribution de la CEE à cette manifestation. Les résultats sont une acceptation plus large du rôle du secteur des transports en ce qui concerne l'accroissement des performances en matière de transport, par le renforcement des politiques, processus et technologies relatifs aux innovations, l'accélération de la reprise à la suite de la crise économique actuelle et l'accroissement de la productivité et de la durabilité dans les transports.

6. Le Bureau a noté que le Forum avait accueilli plus de 800 décideurs de 52 pays, notamment des ministres et des dirigeants de grandes entreprises, et s'est félicité de l'organisation par la CEE d'une manifestation sur les systèmes de transport intelligents, qui

avait permis de mieux faire connaître les travaux du Comité des transports intérieurs et de ses organes subsidiaires.

7. Le Bureau a réfléchi à la contribution que la CEE pourrait apporter au Forum international des transports 2011 sur le thème «Transports et société», compte tenu de l'expérience acquise dans l'organisation des trois premiers forums. Il a estimé que cette contribution pourrait porter sur les thèmes «Sécurité et sûreté des transports» et «Durabilité des transports», et a demandé au secrétariat de suivre les préparatifs du Forum 2011 en collaboration avec le secrétariat du Forum.

## **V. Compte rendu sur le dix-huitième Forum économique et environnemental de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**

8. Le Bureau a été informé des résultats du dix-huitième Forum économique et environnemental de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), tenu à Prague (24-26 mai 2010), et de la contribution de la CEE à l'examen de la mise en œuvre par l'OSCE de ses engagements dans les domaines de l'économie et de l'écologie.

9. Notant que la contribution de la CEE avait été très appréciée par les participants au Forum et que le cadre de l'OSCE offrait une excellente occasion de mieux faire connaître les travaux du Comité, le Bureau a encouragé le secrétariat à poursuivre ce type de collaboration avec l'OSCE dans le futur.

## **VI. Réunion avec le Comité exécutif**

10. Le Président a informé le Bureau de sa participation à la réunion tenue par le Comité exécutif le 26 février 2010 et de sa présentation du rapport du CTI relatif à la mise en œuvre de la réforme de la CEE dans le domaine des transports.

11. Le Bureau a noté avec satisfaction qu'à sa réunion du 31 mars 2010, le Comité exécutif avait approuvé la prolongation de deux ans du mandat du Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie.

## **VII. Projets d'infrastructures de transport**

### **A. Phase II du projet de liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie**

12. Le Bureau a été informé par le secrétariat des progrès accomplis dans le cadre de la phase II du projet relatif aux liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie et des futurs plans.

13. Le Bureau s'est félicité de l'avancement des travaux menés au titre du projet et a invité le secrétariat, en collaboration avec les parties concernées, à étudier dans quelle mesure le projet pourrait être poursuivi dans une nouvelle phase III et à examiner les possibilités de financement.

14. Le Bureau a également exprimé le souhait que le Gouvernement de la Fédération de Russie décide de continuer d'apporter un appui financier au développement du projet au-delà de la fin de l'année 2010.

## **B. Plan directeur des projets d'autoroute transeuropéenne et de chemin de fer transeuropéen**

15. Le Bureau a été informé par le secrétariat de l'état d'avancement des travaux de révision du plan directeur des projets d'autoroute transeuropéenne (TEM) et de chemin de fer transeuropéen (TER), dont l'achèvement était prévu au cours du second semestre 2010.

## **VIII. Sûreté des transports intérieurs**

16. Le Bureau a été informé par le secrétariat des futurs projets de ce dernier consistant à renforcer la sûreté des transports intérieurs en organisant des manifestations destinées à échanger des informations et les pratiques optimales, et a noté que la prochaine manifestation serait organisée en partenariat avec l'Association pour la protection des marchandises transportées (TAPA) à Genève, le 31 janvier 2011, sur le thème «Sûreté des chauffeurs et des marchandises», dans le contexte de la prévention de la criminalité visant les transports.

17. Le Bureau a estimé que le thème retenu pour la manifestation susmentionnée était particulièrement important pour la sûreté des transports dans la région de la CEE et a encouragé le secrétariat à poursuivre ses projets.

## **IX. Mise en œuvre du tachygraphe numérique**

18. Le Bureau a noté avec satisfaction la décision de report de délai qui avait été officiellement prise par les Parties contractantes à l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR), accordant ainsi une période de tolérance de six mois pour la mise en œuvre du tachygraphe numérique à l'échelon paneuropéen, prenant fin le 31 décembre 2010.

19. Le Bureau a noté que les préparatifs de mise en œuvre du tachygraphe numérique avançaient de façon satisfaisante dans un certain nombre de pays non membres de l'Union européenne (UE), dont l'Albanie, le Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine, et a souligné que toutes les Parties contractantes à l'Accord non membres de l'Union étaient tenues de mettre en œuvre ledit tachygraphe avant la fin de l'année 2010.

## **X. Activités relatives à la sécurité routière**

20. Le Bureau a été informé de l'adoption par l'Assemblée générale, le 2 mars 2010, de la résolution 64/255, proclamant la décennie 2011-2020 Décennie d'action pour la sécurité routière, et des activités concernant la sécurité routière planifiées par le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) et le secrétariat.

21. Le Bureau a noté avec satisfaction les préparatifs du sixième anniversaire du WP.1, ainsi que l'avancement des préparatifs de la campagne de sécurité routière, organisée conjointement par la CEE, la Fédération internationale de basketball (FIBA) et la Police de la route turque, et devant se dérouler durant la Coupe du monde de basketball 2010 en Turquie (août-septembre 2010), et des préparatifs de la conférence sur la sécurité routière, organisée conjointement par la CEE et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (OCEMN), et devant se tenir à Alexandroupolis (Grèce) en novembre 2010.

22. Le Bureau a également pris note des préoccupations du secrétariat relatives au manque de ressources humaines et financières aux fins de la sécurité routière en son sein. Il s'agit là d'un obstacle majeur pour le secrétariat, qui empêche la CEE de poursuivre et

d'intensifier ses efforts visant à répondre de façon durable aux besoins et aux défis croissants dans le domaine de la sécurité routière.

## **XI. Régime TIR et projet eTIR**

23. Le Bureau a été informé des faits les plus récents concernant le régime TIR, le projet eTIR et les travaux du Groupe spécial informel d'experts des aspects théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR (WP.30/GE.1), notamment les résultats de sa récente session tenue à Helsinki (8 et 9 mars 2010). Il a rappelé l'avis exprimé par le Président du WP.30 à la soixante-douzième session du Comité, à savoir que la future mise en place du régime eTIR devrait se faire moyennant la rédaction d'une nouvelle Convention douanière de transit électronique multimodal, plutôt que par une modification de la présente Convention TIR (ECE/TRANS/208, par. 52).

## **XII. Groupe informel d'experts de l'uniformisation du droit ferroviaire**

24. Le Bureau a rappelé que le Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) avait décidé de créer un groupe informel d'experts qui serait chargé d'établir une note de synthèse sur les moyens d'instaurer un régime juridique ferroviaire unique dans la région paneuropéenne (ECE/TRANS/SC.2/212, par. 13). Il a noté qu'à la suite de la première session du groupe informel d'experts (Genève, 26 mars 2010), la Commission européenne, ayant été invitée à participer à la deuxième session du groupe (Saint-Pétersbourg, 8 juillet 2010), avait fait savoir au secrétariat de la CEE qu'il n'était pas nécessaire d'élaborer un régime juridique harmonisé pour le transport ferroviaire paneuropéen au sein de la CEE, dans la mesure où ce régime relevait de la compétence de l'Union européenne (UE). Des incohérences juridiques découleraient de ce type d'activité. Par conséquent, la Commission européenne ne pourrait pas suivre les travaux du groupe d'experts.

25. Le Bureau a souligné que le groupe informel d'experts avait été chargé d'établir une note de synthèse sur la question, axée particulièrement sur les liaisons de transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie, en vue de son examen par le SC.2 à sa prochaine session de novembre 2010. Il a estimé qu'il convenait d'adopter une approche très prudente chaque fois que la législation de l'Union européenne était visée et a encouragé le secrétariat à poursuivre ses consultations avec la Commission européenne afin de clarifier la situation.

## **XIII. Changements climatiques et transports**

26. Le Bureau a été informé de l'état d'avancement de l'organisation d'une table ronde sur les changements climatiques et les transports devant se tenir à Genève, dans l'après-midi du 24 juin 2010, dans le cadre de la cent cinquante et unième session du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), et du projet d'atelier commun CEE-CNUCED sur les effets des changements climatiques sur les réseaux de transports internationaux (Genève, 8 septembre 2010), dans le cadre de la vingt-troisième session du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5).

27. Le Bureau a également été informé par le secrétariat de l'état d'avancement du nouveau projet mondial financé par le Compte de l'ONU pour le développement, mis en œuvre par l'ensemble des commissions régionales de l'ONU.

28. Le Bureau s'est félicité de ces activités et a demandé au secrétariat de l'informer des progrès accomplis à sa prochaine réunion.

#### **XIV. Mission de la CEE relative aux systèmes de transport intelligents**

29. Le Bureau a été informé de l'évaluation faite de la promotion par la CEE de l'utilisation des systèmes de transport intelligents et a demandé au secrétariat de le tenir informé des faits nouveaux.

#### **XV. Préparation de la soixante-treizième session du Comité des transports intérieurs**

30. Le Bureau a examiné le document informel n° 1 et Add.1 contenant l'ébauche d'ordre du jour et de programme pour la soixante-treizième session du Comité, notamment les propositions du secrétariat relatives au débat de politique générale et à la réunion des présidents des organes subsidiaires du Comité.

31. Le Bureau s'est dit satisfait du contenu du document informel n° 1 et Add.1. Il a décidé que la soixante-treizième session du Comité comprendrait un débat de politique générale d'une demi-journée, sous la forme d'une table ronde sur le thème «Les transports de marchandises dangereuses: dimensions mondiales et régionales», qui se tiendrait l'après-midi de la première journée de la session et à laquelle participeraient des hauts fonctionnaires, des représentants d'organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales, et des représentants des milieux professionnels, notamment des secteurs de la chimie, de la logistique, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et du transport. Il a également décidé que la réunion des présidents des organes subsidiaires du Comité se tiendrait dans la matinée (10 heures à 11 h 30) de la deuxième journée de la session, sous la forme d'une séance à participation restreinte réservée aux représentants des gouvernements.

32. Le Bureau a demandé au secrétariat de communiquer l'ordre du jour préliminaire de la soixante-treizième session du Comité à ses membres d'ici le 25 octobre 2010 pour observations et de procéder à l'organisation de la session et des manifestations liées à celle-ci en tenant compte des observations.

#### **XVI. Ressources et effectifs nécessaires au sein de la Division des transports**

33. Le Bureau a été informé que le nouveau poste P-3 de spécialiste des carburants ayant une expérience des changements climatiques et des transports avait été pourvu. Il a également été informé des faits nouveaux concernant la mobilité du personnel au sein de la Division des transports, ainsi que de la pénurie de ressources et des besoins extrabudgétaires pour certains domaines d'activité stratégiques.



## **XVII. Questions diverses**

### **Dates de la prochaine réunion**

34. Le Bureau a noté que sa prochaine réunion se tiendrait les lundi (après-midi) et mardi 29 et 30 novembre 2010.

## **Annexe III**

### **Résultats de la troisième réunion du Bureau du Comité des transports intérieurs pour la période 2010-2011 (29 et 30 novembre 2010)**

#### **I. Participation**

1. La réunion était présidée par Erdem Direkler (Turquie). Les membres ci-après y ont participé: Isabelle Paillet (France), Björn Oriwohl (Allemagne), Bob Oudshoorn (Pays-Bas), Sergey Andreev (Fédération de Russie) et Jean-Claude Schneuwly (Suisse). Sergei Negrei (Biélarus), Fabio Croccolo (Italie), Victor Guzun (République de Moldova), José Alberto Franco (Portugal) et Christian Dufour (Commission européenne) n'ont pas pu y prendre part.

#### **II. Adoption de l'ordre du jour**

2. Le Bureau a adopté son ordre du jour provisoire (TRANS/BUR.2010/6).

#### **III. Rapport au Comité exécutif**

3. Le Bureau a examiné le document informel n° 1, établi par le secrétariat, qui faisait le point sur la mise en œuvre de la réforme de la CEE dans le domaine des transports et sur la suite donnée à certaines demandes adressées au Comité, et qui présentait les propositions du secrétariat concernant la réunion du Comité exécutif avec le Président du Comité des transports intérieurs.

4. Le Bureau a approuvé la teneur du rapport, moyennant quelques ajouts, et prié le secrétariat de soumettre le document ainsi modifié au Comité, à sa soixante-treizième session, pour qu'il puisse l'examiner.

5. Le Bureau a recommandé au Comité d'approuver le rapport de situation avec les propositions qui y étaient formulées et de demander à son Président de les présenter au Comité exécutif de la CEE à sa réunion de mars 2011.

#### **IV. Phase II du projet de liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie**

6. Le Bureau a été informé des dernières activités menées par le Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie, notamment des résultats de sa quatrième session, tenue à Genève le 6 septembre 2010, et de sa cinquième session, tenue à Tachkent du 1<sup>er</sup> au 3 novembre 2010 et organisée en partenariat avec le Ministère des relations économiques extérieures, des investissements et du commerce de la République d'Ouzbékistan et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

7. Le Bureau a également été informé de la demande faite par le WP.5 au secrétariat d'étudier avec les gouvernements et les donateurs potentiels, notamment le Gouvernement de la Fédération de Russie, les possibilités de financement des activités du projet visé, ce financement étant indispensable à la poursuite des travaux au-delà de 2010. Le Bureau a

aussi été informé de la demande faite par le WP.5 au Comité d'appuyer les travaux menés par le Groupe de travail dans ce domaine.

8. Le Bureau a salué et apprécié les progrès accomplis par le Groupe d'experts et son rôle unique de coordonnateur pour la promotion et le suivi du développement des liaisons de transport Europe-Asie et la facilitation des transports internationaux. Le Bureau a noté avec satisfaction qu'un atelier sur les liaisons de transport Europe-Asie, organisé en coopération avec le Gouvernement turkmène et l'OSCE, se tiendrait du 6 au 8 décembre 2010 à Turkmenbachi.

9. Notant les demandes formulées par le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5), le Bureau a recommandé que le Comité continue d'appuyer les travaux du WP.5 relatifs aux liaisons de transport Europe-Asie et demandé au secrétariat d'étudier les possibilités de financement des activités liées au projet visé avec les gouvernements et les donateurs potentiels, notamment le Gouvernement de la Fédération de Russie, afin de permettre la poursuite des travaux au-delà de 2010.

## **V. Changements climatiques et transports intérieurs**

### **A. Effets des changements climatiques sur les réseaux de transport internationaux et besoins en matière d'adaptation**

10. Le Bureau a été informé par le secrétariat des résultats de l'atelier commun CEE-CNUCED sur les effets des changements climatiques sur les réseaux de transports internationaux.

11. Le Bureau a noté que l'atelier commun avait mis en évidence la complexité des questions de fond soulevées et le besoin urgent d'élaborer des mesures appropriées, ainsi que la nécessité d'un échange d'informations sur les pratiques optimales entre les gouvernements membres. Le Bureau a également noté que comme le nombre de membres du WP.5 présents lors du débat sur la suite à donner à l'atelier avait été insuffisant en termes de représentation, les présidents du WP.5 (le président en exercice et son successeur) et le vice-président nouvellement élu avaient décidé de renvoyer l'examen de la question de la suite à donner, notamment la création d'un groupe d'experts pour une durée limitée, à la soixante-treizième session du Comité des transports intérieurs.

12. Le Bureau s'est félicité de cette importante initiative du WP.5 et a recommandé au Comité d'approuver la création d'un groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements en ce qui concerne les réseaux de transport internationaux pour une durée de deux ans. Ce groupe mènerait ses activités en tant que groupe spécial d'experts, sous la responsabilité du WP.5 et conformément au Règlement de la CEE et au mandat formulé dans l'annexe au rapport de la vingt-troisième session du WP.5 (ECE/TRANS/WP.5/48).

### **B. Atténuation des effets des changements climatiques dans le secteur des transports intérieurs**

13. Le Bureau a examiné le document informel n°5 et des informations complémentaires fournies par le secrétariat sur l'état du projet, financé par le Compte de l'ONU pour le développement, concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'un mécanisme de surveillance et d'évaluation des émissions de CO<sub>2</sub> dans le secteur des transports intérieurs en vue de faciliter l'atténuation des effets des changements climatiques. Le projet sera exécuté par les cinq commissions régionales de l'ONU, la CEE

en étant le coordonnateur. Il comportera les principaux volets ci-après: point mondial sur les objectifs de réduction du CO<sub>2</sub> émis par les transports intérieurs, étude analytique des méthodes de mesure, méthodologie commune et convertisseur conforme à la politique des transports, soit au moins un volet pour chaque commission régionale.

## **VI. Sûreté des transports intérieurs**

14. Le Bureau a été informé de la prochaine tenue à Genève, le 31 janvier 2011, du Forum sur la sûreté des transports intérieurs, et a noté que la prochaine mise en service d'un nouveau panneau routier indiquant une aire de stationnement sécurisée pour les poids lourds était le premier résultat de la session commune que le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) et le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) avaient tenue le 29 septembre 2010.

## **VII. Activités relatives aux transports routiers et à la mise en œuvre du tachygraphe numérique**

15. Le Bureau a examiné le document informel n° 5 et des informations complémentaires fournies par le secrétariat sur l'état actuel de la mise en œuvre du tachygraphe numérique dans les Parties contractantes à l'AETR non membres de l'UE. Il a noté que des progrès avaient été accomplis globalement dans la mise en œuvre du tachygraphe numérique dans la majorité desdites Parties en vue de respecter le délai du 31 décembre 2010.

16. Le Bureau a également noté l'importance de l'article 22 *bis* de l'AETR et la relation délicate entre l'Accord et le droit de l'UE, et a estimé qu'au vu de la complexité des questions, la recherche d'une solution satisfaisante demanderait du temps pour les débats entre les experts, qui ne pouvait pas être fourni durant la session du Comité. Il a recommandé au Comité d'engager instamment les Parties contractantes à l'AETR à rechercher des solutions pratiques et mutuellement acceptables par voie de compromis, de façon à satisfaire l'ensemble des Parties, et s'est félicité de l'organisation, par le secrétariat, en étroite collaboration avec les Parties contractantes à l'AETR et d'autres parties prenantes intéressées, d'un débat sur ces questions à Genève le 4 mars 2011.

## **VIII. Activités relatives à la sécurité routière**

17. Le Bureau a examiné le document informel n° 4 et des informations complémentaires fournies par le secrétariat sur les priorités du Groupe de travail des transports routiers et les activités de la CEE y relatives.

18. Le Bureau s'est félicité du soixantième anniversaire des activités relatives à la sécurité routière, célébré lors d'une réunion commune du SC.1 et du WP.1 (29 septembre 2010), et a souligné l'importance de la résolution 64/255 de l'Assemblée générale du 2 mars 2010, proclamant la décennie 2011-2020 Décennie d'action pour la sécurité routière, laquelle correspond ainsi à la septième décennie d'activités dans ce domaine au sein du système des Nations Unies, et des projets de lancement mondial de la Décennie le 11 mai 2011.

19. Le Bureau s'est félicité des résultats de la conférence conjointe CEE-OCEMN sur le renforcement de la sécurité routière dans la région de l'OCEMN, tenue sous la présidence grecque de l'Organisation et organisée à Ioannina (Grèce) les 18 et 19 novembre 2010 par la Chambre d'Ioannina et l'Association des transports de l'Union des chambres helléniques

du commerce, ainsi que de la «Déclaration conjointe d'Ioannina», adoptée par les participants à la conférence. Il a noté avec satisfaction qu'à sa vingt-troisième réunion, tenue à Thessalonique (Grèce) le 26 novembre 2010, le Conseil des Ministres des affaires étrangères des États membres de l'OCEMN avait félicité les organisateurs pour cette initiative et avait recommandé aux groupes de travail concernés de l'OCEMN de prendre en considération les conclusions de la conférence.

20. Le Bureau s'est également félicité des résultats de la campagne de sécurité routière, «Jouer et conduire en respectant les règles», organisée conjointement par la CEE, la Fédération internationale de basketball (FIBA) et la Police de la route turque durant la Coupe du monde de basketball 2010 en Turquie (août-septembre 2010), qui avait favorisé une diffusion internationale des messages de sécurité routière et avait permis de mieux faire connaître la CEE et ses activités dans ce domaine.

21. Le Bureau a pris note des futurs projets du WP.1 et du secrétariat visant à promouvoir la sécurité aux passages à niveau en accueillant un groupe multidisciplinaire constitué d'experts représentant des organismes spécialisés dans les infrastructures routières, ferroviaires et connexes et de représentants d'autres parties prenantes, ainsi que d'un projet extrabudgétaire spécial visant à élaborer un outil d'analyse pluridisciplinaire des accidents en vue de renforcer la sécurité sur les routes.

22. Le Bureau a recommandé au Comité a) de créer pour une durée limitée un groupe commun d'experts du WP.1, du SC.1 et du SC.2 chargés d'étudier les moyens de renforcer la sécurité aux passages à niveau, et b) de soutenir les travaux complémentaires d'élaboration d'outils d'analyse pluridisciplinaire des accidents dans le cadre du Forum sur la sécurité routière, à condition de pouvoir disposer d'un financement externe.

## **IX. Mise en œuvre d'eTIR**

23. Le Bureau a pris note des faits les plus récents concernant le projet eTIR, en particulier la mise en place réussie du réseau de points de contact eTIR et la participation active de l'administration douanière néerlandaise à l'élaboration du quatrième chapitre du modèle de référence.

24. Le Bureau a également noté qu'à sa dernière session (28 septembre-1<sup>er</sup> octobre 2010), le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30) avait tenu ses premières délibérations sur l'élaboration de dispositions juridiques visant à mettre en œuvre le système eTIR, mais qu'à ce stade, il n'avait pas été en mesure de déterminer s'il fallait modifier la Convention en vigueur en y ajoutant des dispositions permettant l'échange de données informatisé (EDI), ou bien établir une convention «eTIR» ou «eTransit» entièrement nouvelle, les deux options présentant des avantages et des inconvénients. Le Bureau a accueilli avec intérêt l'offre de certaines délégations du WP.30 de constituer un petit groupe de rédaction chargé d'aider le secrétariat à formuler les dispositions juridiques nécessaires à la mise en œuvre du système eTIR.

25. Le Bureau a noté que le WP.30 convenait qu'il importait d'intégrer dans le projet eTIR les outils informatiques existants mis au point par l'Union internationale des transports routiers (IRU), à savoir la prédéclaration électronique TIR (TIR-EPD) et le système SafeTIR, tout en soulignant que ces outils ne pouvaient en aucun cas remplacer le système eTIR dans son ensemble, lequel vise principalement à autoriser les échanges de données entre les administrations douanières.

26. Le Bureau a aussi noté que le secrétariat avait commencé à étudier les aspects financiers de la mise en œuvre du système international eTIR en analysant les expériences réalisées avec d'autres systèmes informatiques dans le domaine douanier, notamment les

systèmes ASYCUDA (Automated SYstem for CUstoms DAta) et NCTS (New Computerized Transit System), les systèmes TIR-EPD et SafeTIR de l'IRU et les systèmes douaniers nationaux. Il a pris note de la réunion fructueuse organisée par l'Administration douanière turque, au cours de laquelle des experts des secteurs public et privé avaient présenté une évaluation initiale des coûts de mise en œuvre et de gestion du système international eTIR.

27. Le Bureau a également noté que le secrétariat cherchait à obtenir des fonds du Compte de l'ONU pour le développement afin de lancer un nouveau projet de renforcement des capacités, étroitement lié au projet eTIR, visant à mettre au point et à promouvoir une plate-forme d'échange de données pour le transit entre les administrations douanières.

28. Compte tenu de ce qui précède, le Bureau a recommandé au Comité: a) de soutenir la poursuite du projet eTIR de façon à permettre l'échange de données entre les administrations douanières (tel qu'il est décrit dans le «modèle de référence eTIR»), tout en veillant à maintenir un niveau de connectivité approprié avec les systèmes informatiques existants liés au système TIR et, à cette fin, de prolonger le mandat du WP.30/GE.1 jusqu'en 2011; b) de charger le secrétariat de mener au cours de l'année 2011 une analyse coûts-avantages d'un système TIR informatisé.

29. Enfin, le Bureau s'est félicité de la signature, le 19 novembre 2010, d'un accord entre la CEE et l'IRU portant sur le maintien du système TIR pour la période 2011-2013. Il a toutefois déploré les difficultés causées par l'IRU lors de la négociation de cet accord.

## **X. Activités relatives à l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules**

30. Le Bureau a été informé par le secrétariat des tout derniers travaux accomplis par le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et ses six groupes de travail subsidiaires (GRB, GRE, GRPE, GRRF, GRSG et GRSP), le Comité d'administration de l'Accord de 1958 et le Comité exécutif de l'Accord de 1998. Il a noté qu'en 2010, 30 groupes informels avaient mené des activités parallèles à celles du Forum mondial et de ses organes subsidiaires, afin d'aider ces derniers à élaborer de nouveaux règlements concernant les véhicules et à actualiser les 135 Règlements existants. Le Bureau a également noté que plus de 110 amendements avaient été adoptés en 2010 pour actualiser les Règlements existants en fonction des progrès techniques, et établir des limites plus strictes.

31. Le Bureau a également été informé des modifications apportées aux Règlements concernant les véhicules hybrides et les véhicules électriques, et des travaux en cours sur les véhicules à hydrogène et à pile à combustible, ainsi que de l'état d'avancement de l'élaboration par le Forum mondial (WP.29) de recommandations sur la qualité des carburants proposés sur le marché et des difficultés à conclure un accord avec les compagnies pétrolières à ce jour.

32. Le Bureau a en outre été informé que le WP.29 avait organisé le 24 juin 2010 une table ronde sur les changements climatiques et les transports, et que les conclusions de cette rencontre, comportant des initiatives à court et à long terme, seraient examinées par le Forum mondial à sa session de mars 2011.

## **XI. Activités relatives aux transports par voie navigable**

33. Le Bureau a examiné le document informel n° 2 et des informations complémentaires fournies par le secrétariat, et a noté qu'à la suite du débat de politique

générale sur les transports par voie navigable tenu lors de la soixante-douzième session du Comité des transports intérieurs, le Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3) avait achevé et adopté, sous réserve de quelques mises à jour et améliorations concernant la rédaction et les statistiques, le Livre blanc de la CEE pour un transport par voie navigable efficace et durable en Europe, en vue de son approbation par le Comité à sa prochaine session. Ce document présente une conception paneuropéenne de l'évolution future de la navigation intérieure dans la région de la CEE, quinze ans après le premier Livre blanc établi sur la question par la CEE. Les recommandations générales qu'il contient ont été formulées par le SC.3 en étroite collaboration avec la Commission européenne (DG Move) et avec la Commission du Danube, la Commission de la Moselle, la Commission centrale pour la navigation du Rhin et la Commission internationale du bassin de la Save.

34. Le Bureau a noté en outre que le SC.3 avait déjà pris des initiatives pour mettre en œuvre les recommandations générales du Livre blanc en rationalisant, en étroite collaboration avec les services compétents de l'Union européenne et les commissions fluviales, les mécanismes existants relatifs aux prescriptions techniques et de sécurité, de façon à continuer d'économiser des ressources et de créer des synergies sans compromettre l'efficacité et la sûreté de la navigation intérieure à l'échelon paneuropéen. Le SC.3 étudie en outre la possibilité de gérer une future base de données européenne des bateaux de navigation intérieure (base de données européenne sur les coques de bateaux), sous les auspices de la CEE, de sorte que tous les pays membres de la CEE intéressés puissent participer à cette initiative à compter de la mi-2012.

## **XII. Groupe informel d'experts de l'uniformisation du droit ferroviaire**

35. Le Bureau a été informé que le Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) avait adopté le 19 novembre 2010 une note de synthèse sur l'uniformisation du droit ferroviaire dans la région paneuropéenne et sur les corridors de transport entre l'Europe et l'Asie, telle qu'elle avait été établie par un groupe informel d'experts. Cette note présentait une conception et une stratégie visant à surmonter les problèmes inhérents au droit ferroviaire international en adoptant une approche progressive à court, moyen et long terme. Comme cela lui avait été demandé, la Commission européenne avait participé à l'élaboration de la note et avait approuvé l'approche.

36. Le SC.2 a décidé que des initiatives à court terme, à savoir l'établissement d'un mémorandum d'accord (ou d'un instrument juridique semblable, non contraignant) et de conditions générales pour les contrats de transport entre l'Europe et l'Asie (contrats de droit privé) devraient être prises en parallèle par la CEE, par l'intermédiaire d'un groupe d'experts, et par l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) et le Comité international des transports ferroviaires (CIT) au cours de l'année 2011, en vue d'une éventuelle signature par les gouvernements et les compagnies ferroviaires lors de la session du Comité des transports intérieurs début 2012. Le secrétariat établirait le mandat du groupe d'experts de la CEE pour examen par le Comité à sa prochaine session.

## **XIII. Systèmes de transport intelligents**

37. Le Bureau a été informé par le secrétariat de l'état d'avancement de l'élaboration d'un plan de promotion des systèmes de transport intelligents et du projet du secrétariat visant à lancer sur le Web une consultation publique sur la future mise en œuvre de ces systèmes et la participation éventuelle de la CEE à celle-ci. Le Bureau a noté que le secrétariat comptait présenter un dossier de stratégie comportant un document

d'information et une note de stratégie élaborés avec le concours du Gouvernement italien et d'un partenaire du secteur privé.

#### **XIV. Transport et compétitivité**

38. Le Bureau a noté les mesures prises par le secrétariat pour faire progresser les travaux sur le projet intitulé «Incidences des problèmes posés par la chaîne d'approvisionnement sur la manière dont les transports contribuent à la compétitivité des pays» et le changement apporté au calendrier du projet, tel qu'adopté par le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports à sa vingt-troisième session. Le Bureau a approuvé le nouveau calendrier et encouragé le secrétariat à faire avancer les travaux en vue d'achever le projet.

#### **XV. Auto-évaluation de certaines activités inscrites au programme de travail 2010-2011**

39. Le Bureau a été informé des modifications apportées à l'annexe du document ECE/TRANS/2010/7 en ce qui concerne les groupes d'activités dans le cadre de l'évaluation biennale des résultats du programme de travail 2010-2011.

40. Le Bureau a également été informé des deux thèmes retenus pour l'auto-évaluation discrétionnaire devant avoir lieu durant la période 2010-2011.

41. Le Bureau a pris note des résultats d'une auto-évaluation par la CEE et son secrétariat de la collecte et de la diffusion de statistiques sur les transports et les accidents de la circulation routière. Il a également noté que des auto-évaluations de ce type étaient régulièrement effectuées par le personnel de la CEE afin de déterminer l'efficacité des activités menées par rapport aux résultats escomptés et aux moyens engagés.

#### **XVI. Examen des points de l'ordre du jour de la soixante-treizième session du Comité des transports intérieurs**

42. Il a été rappelé au Bureau qu'à sa réunion de juin il avait décidé que la soixante-treizième session ne devrait pas durer plus de deux jours et demi et qu'elle devrait comprendre un débat de politique générale d'une demi-journée, sous la forme d'une table ronde sur le thème «Les transports de marchandises dangereuses: dimensions mondiales et régionales».

43. Le Bureau a examiné l'ordre du jour provisoire de la soixante-treizième session du Comité (ECE/TRANS/209), l'ordre du jour annoté (ECE/TRANS/209/Add.1) et l'ordre du jour provisoire de la table ronde d'une demi-journée (document informel n° 6). Il a été informé par le secrétariat de l'état d'avancement de l'organisation de la table ronde et a abordé les points de l'ordre du jour pour lesquels un examen et des décisions étaient nécessaires.

44. Le Bureau a approuvé l'ordre du jour et l'ordre du jour annoté, et a demandé au secrétariat de les faire publier. Il a également demandé que le point 10 b) de l'ordre du jour soit examiné durant la matinée de la dernière journée de la session du Comité.



## **XVII. Questions diverses**

### **A. Date de la prochaine réunion**

45. Le Bureau a noté que sa prochaine réunion se tiendrait le lundi 28 février 2011, dans l'après-midi.

46. Le Bureau a également noté que sa réunion suivant la soixante-treizième session du Comité se tiendrait l'après-midi du 3 mars 2011.

### **B. Réunion du Président du Comité avec le Comité exécutif**

47. Le Bureau a noté que la prochaine réunion du Président du Comité avec le Comité exécutif était en principe prévue le matin du 4 mars 2011.

### **C. Distribution des documents du Bureau**

48. Le Bureau a demandé au secrétariat de s'efforcer à l'avenir de distribuer l'ordre du jour provisoire des réunions du Bureau et d'autres documents importants un mois avant la tenue des réunions.

---